



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080125

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 11048
N/REF : 3/08/2025 1H03 C:002560 I:22023
V/REF : CTTW4252048

SDC 'Ilot H'
C/O ORALIA REGIE DE L'OPERA
50/54, COURS LAFAYETTE
CS 53421
69421 LYON CEDEX 03

IMMEUBLE : ILOT H
143/147/151, RUE PAUL BERT
10/12/14, RUE DESAIX
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 01 Aout 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ILOT H
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. E. BLANC

CONTROLE ET ENTRETIEN DE LA POMPE DE RELEVAGE
2 FOIS/AN

NETTOYAGE ET CURAGE DE 1 FOSSE DE RELEVAGE DE 1MX1MX0M50
1 FOIS/AN

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Aout de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1})$$

P' Prix révisé H.T.
P0 Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/08/2025

Prix de base du contrat : 385,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 01/2017 Valeur : 118,5
Mois de l'indice de révision : 03/2025 Valeur : 143,8



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5080125

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Entretien de la pompe de relevage	2/AN	194,86	194,86
1,00	Entretien de la fosse de relevage	1/AN	259,82	259,82
TOTAL H.T.				454,68
T.V.A. a 10,00%				45,46
TOTAL T.T.C.En EURO				500,14

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.